

## Discours d'ouverture du congrès, par Monsieur Guy Lemire

C'est extrêmement réconfortant de vous voir réunis en aussi grand nombre pour souligner les 50 ans de criminologie au Québec.

J'ai à cœur de vous dire combien je suis heureux de co-présider ce congrès avec M. Allmand et vous allez comprendre assez rapidement pourquoi. En fait, M. Allmand fait partie de l'histoire de la criminologie québécoise. Quand j'étais directeur de l'établissement de Cowansville au début des années 1970, M. Allmand était alors le Solliciteur Général, c'est-à-dire le ministre de la Sécurité publique. Et je peux en témoigner, il fut un patron déterminant pour tous les jeunes qui, à l'époque, cherchaient à modifier l'organisation carcérale et à développer les programmes de réhabilitation et les mesures de réinsertion sociale. Comme pour toute période de changement, ce fut mouvementé. Et, à mon sens, ce qui a symbolisé le mieux les enjeux de l'époque, c'est la décision du Service des libérations conditionnelles d'ouvrir une maison de transition à Granby, près de Cowansville. (J'ouvre une parenthèse pour rappeler qu'à l'époque le Service des pénitenciers et le Service des libérations conditionnelles n'étaient pas encore intégrés. Le Service des libérations conditionnelles était donc un organisme autonome faisant une recommandation à la Commission et, dans le cas d'une décision positive, surveillant la libération. Fin de la parenthèse).

Une communauté religieuse avait offert un ancien couvent au Service des libérations conditionnelles et cela constituait un endroit approprié pour recevoir les ex-détenus sortant en libération conditionnelle de Cowansville. Est-il nécessaire de rappeler qu'au début des années 1970, l'institutionnalisation était encore la norme et les maisons de transition pour délinquants et malades mentaux étaient rares ? Si le syndrome « Pas dans ma cour » est toujours d'actualité, il est facile de se représenter ce qu'il pouvait être à l'époque. Et pour ajouter l'injure à l'insulte, le couvent était situé dans un quartier chic de Granby. La ville était divisée en deux clans, les pous et les contre, qui s'opposaient féroce­ment. Ça a même divisé des familles et, dans certains cas, de façon prolongée. Le débat a vite pris l'allure d'un référendum. Le conseil de ville a évidemment été appelé à se prononcer et non seulement a-t-il voté contre le projet, mais il a demandé la démission du directeur du bureau des libérations conditionnelles de Granby, Jean-Claude Perron. C'était devenu un enjeu politique et ça a abouti sur le bureau de M. Allmand à Ottawa.

M. Allmand a supporté et le projet, et Jean-Claude Perron. C'est ainsi que se fait l'histoire, avec un ministre plus craintif, la criminologie québécoise aurait pu prendre un virage différent et je préfère ne pas imaginer ce qui se passerait aujourd'hui dans les mêmes circonstances. Voilà à mon sens le premier point à retenir du bilan que l'on trace aujourd'hui. Il n'y a rien qui soit prédéterminé ou acquis. Ce sont les gens et les circonstances qui construisent les réalités. Au moment de l'avènement de la criminologie, la réhabilitation et la réinsertion sociale étaient des symboles de changement en matière de justice pénale. Il fallait que ça change ! Certains diront que c'était une mode. Il suffit de faire rapidement le tour des pays occidentaux pour constater que, dans une majorité de

cas, la mode n'a guère dépassé le stade des vœux pieux. Le Canada et le Québec ont été privilégiés d'avoir des leaders qui ont joint le geste à la parole. Merci M. Allmand.

## **50 ans de criminologie**

La criminologie est apparue dans le paysage québécois en 1960 au moment de la création du département de criminologie à l'Université de Montréal. Je m'y suis inscrit comme étudiant en 1963, je suis donc dans le portrait durant 47 des 50 premières années ! Le mot même – criminologie – était inconnu à l'époque. Au mieux, il suscitait la curiosité. Je me rappelle encore clairement du moment où j'ai annoncé à ma mère que j'avais pris la décision d'étudier en criminologie et de travailler au pénitencier St-Vincent-de-Paul.

J'avais déjà un frère qui travaillait comme médecin à l'hôpital psychiatrique St-Jean-de-Dieu, aujourd'hui appelé Louis-Hippolyte Lafontaine. Après une première réaction d'étonnement et quelques demandes de précisions élémentaire, ma mère dit sur un ton laconique : *« J'ai déjà un fils à l'asile, j'en aurai un autre en prison. On pourra dire que j'ai réussi avec mes enfants ! »* Bien sûr, ma mère a modifié son point de vue par la suite. Mais cette anecdote permet de mesurer tout le chemin parcouru en 50 ans. La criminologie et les criminologues font maintenant partis du paysage québécois. Un bon indice en est leur présence régulière dans les médias.

L'évolution de la professionnalisation de la criminologie au Québec est tributaire de deux choix faits à l'époque par le fondateur de la criminologie québécoise, Denis Szabo.

## **L'apport inestimable de M. Szabo à la criminologie québécoise**

Le premier, c'est d'avoir privilégié une approche pluridisciplinaire. M. Szabo était un sociologue et le titre de sa thèse doctorat était : Crimes et villes. Il aurait pu donner une orientation carrément sociologique au département, d'autant plus que cette discipline avait le vent dans les voiles à cette époque. Par ailleurs, comme je l'ai déjà mentionné, la personnalité du délinquant et la réhabilitation s'imposant comme des incontournables, il aurait facilement pu céder à la tentation d'en faire un département de psychologie criminelle. D'autre part, s'il avait suivi l'exemple de l'Europe, où il avait été formé, c'est le droit qui aurait pu être la discipline-mère. Il a plutôt choisi de faire appel à l'ensemble de ces disciplines, sans oublier la psychiatrie et l'histoire, pour donner à la criminologie montréalaise le visage pluridisciplinaire qu'elle a depuis. Pour M. Szabo, le phénomène criminel se présentait comme une réalité complexe qui nécessitait plusieurs perspectives d'analyse et de réflexion. La criminologie a donc tout naturellement débouché sur un fourmillement, pas toujours intégré d'ailleurs, de théories, d'idées et d'orientations.

Qui ne se souvient pas d'une journée d'enseignement typique des années 1970 durant laquelle un étudiant se voyait offrir un cours sur la personnalité criminelle, suivi d'un cours pénologie dans lequel on prônait l'abolition du système pénal. Au sens strict du terme, la criminologie montréalaise n'a jamais été l'endroit d'un savoir disciplinaire intégré. Et il est bien certain que plusieurs criminologues ont pu, à un moment où un autre, se sentir inférieurs aux psychologues, aux juristes ou aux psychiatres sur les plans

spécifiquement psychologique, légal ou psychiatrique. Mais les criminologues avaient cette polyvalence et cette approche systémique qui leur permettaient de démêler la complexité du crime, du criminel, du système pénal et de ses relations avec la société.

Voilà pourquoi ils ont essaimé un peu partout dans le système, que ce soit dans des postes clinique ou dans des fonctions de gestion. Je pense par exemple au Service correctionnel du Canada où les criminologues constituent depuis déjà longtemps la profession universitaire la plus importante. On les retrouve également dans un tout autre domaine : la recherche-action et l'analyse. Et plus récemment, dans les domaines de sécurité nationale et internationale et de la police. L'ouverture disciplinaire, malgré certaines limites, a dans l'ensemble bien servi les criminologues québécois comme en témoigne la vitalité de la profession à l'heure actuelle. M. Szabo a été critiqué pour ce choix. En fait, il était un visionnaire car c'est aujourd'hui la norme dans les universités nord-américaines d'inviter au décloisonnement des facultés et des disciplines. On est de plus en plus conscient qu'un simple découpage disciplinaire ne peut rendre compte de la complexité des réalités.

Le second choix de Denis Szabo, deuxième aussi sur le plan chronologique, suivant d'un an environ l'ouverture du département, fut la création de la Société de criminologie du Québec. On peut constater, par la réussite du présent congrès, que là encore il ne s'est pas trompé. Il a voulu faire de la criminologie montréalaise une science appliquée et il s'est dès lors employé à tisser des liens avec l'ensemble des acteurs du système pénal. Si la criminologie aspirait à devenir un agent de changement, cela ne pouvait se réaliser que sur le terrain, en rassemblant les forces actives du système pénal et jusqu'à un certain point de la société. C'est ainsi qu'une des premières personnes honorées fut la sénateure Thérèse Casgrain qui avait acquis une grande notoriété avec son combat pour le vote des femmes. Un des premiers présidents de la Société fut le juge Guy Guérin, juriste de fort calibre et de très grande réputation. Le milieu policier, dont les priorités à l'époque ne coïncidaient guère avec celle de la criminologie, c'est le moins qu'on puisse dire, fut également invité à joindre les rangs et, quelques années plus tard, le directeur du Service de police de Montréal s'inscrivait au nouveau programme de doctorat en criminologie. Et je m'en voudrais d'oublier la participation plus qu'active, agissante, aux grandes Commissions d'enquête de l'époque, Ouimet et Prévost, sur la réforme pénale et l'administration de la justice.

André Normandeau, nouveau directeur au début des années 1970, consacra la vocation appliquée de la criminologie québécoise en transformant le département en école professionnelle. Il mit notamment sur pied un programme élaboré de stages pratiques qui scella en quelque sorte l'union des deux univers, théorique et pratique. Ce fut sans doute davantage un mariage de raison qu'un coup de foudre et il eut possiblement quelques moments où le couple fut tenté de faire chambre à part ! Mais l'union tient toujours le coup et je suis assuré, pour y avoir été impliqué, que le bilan demeure très positif. Je m'en voudrais de clore ce thème de la criminologie appliquée sans souligner l'apport inestimable d'un professeur trop effacé mais qui a joué un rôle décisif dans le développement d'un modèle inédit d'évaluation et d'intervention pour les jeunes

contrevenants : je veux parler de Marcel Fréchette. Développé en collaboration avec Marc Leblanc, son modèle de l'intervention différentielle demeure toujours dans les Centres Jeunesse du Québec LA référence de ceux qui croient que la réadaptation des jeunes délinquants demeure la meilleure façon de rendre justice et de protéger la société. Marcel Fréchette a été un pionnier de la perspective développementale et son modèle a été par la suite adapté avec succès à la délinquance adulte. Nous lui sommes tous redevables de l'essor de la criminologie clinique au Québec.

### **Quelques pistes de réflexions ...**

Quelques réflexions pour terminer. La première, c'est qu'il y a tout lieu de se réjouir des 50 ans de la criminologie et, si nous sommes réunis ces jours-ci, c'est pour fêter une réussite. La criminologie québécoise a, je crois, passé avec succès le test de la maturité et, dans ce contexte, se pose tout naturellement le défi de l'incorporation de ses membres. Avec les psychologues, les psycho-éducateurs et les travailleurs sociaux, il fait partie des quatre grandes professions qui ont développé l'intervention auprès des délinquants juvéniles et adultes et ont assuré la spécificité québécoise. Son statut juridique devra en quelque sorte être normalisé. Et, si l'objet premier de l'incorporation est la protection du public, le fait que la clientèle soit définie comme une clientèle captive, rend encore plus impérieux cette incorporation.

La seconde réflexion, c'est que la criminologie québécoise évolue lentement mais sûrement. Si elle était à ses débuts une criminologie de la réhabilitation et de la réforme pénitentiaire, elle est de plus en plus une criminologie de la sécurité comme les nouveaux programmes de l'école témoignent. Clairement, l'obsession sécuritaire de notre époque a envahi et l'université et la pratique criminologique. Si la criminologie des tout débuts s'opposait à l'ordre établi et avait une vocation critique, la criminologie actuelle semble s'accommoder fort bien du statu quo et du discours néoconservateur de notre époque. L'impact de cette transformation est sans doute énorme mais ça demeure difficile de poser un jugement précis car, à ma connaissance, on en discute peu. Cela pourrait être le thème d'un prochain congrès...

Le troisième et dernier point, qui n'est pas sans lien avec le précédent, c'est que la criminologie est possiblement victime de son succès. Quand on doit se battre pour faire sa place au soleil, on n'hésite pas à ruer dans brancards et à brasser la cage, sans doute parce qu'on a peu à perdre. Quoique dans le cas de Jean-Claude Perron, évoqué il y a quelques minutes au sujet de la maison de transition de Granby, c'est son job qui était en jeu.

Mais, de façon générale, je crois qu'on peut affirmer que, lorsqu'on atteint une zone de confort, on a moins le goût de mettre sa tête sur le billot. C'est sans doute légitime. En m'inspirant de Georges Brassens, le grand chansonnier français, je ferais l'hypothèse qu'on veut bien mourir pour la cause mais de mort très lente, dans son lit et à un âge très avancé. Tout ça pour constater que, face à un gouvernement fédéral dont les lois et projets de loi sont dans l'ensemble opposés à l'esprit qui a longtemps animé la

criminologie québécoise et qui doit continuer de l'animer, la gente criminologie québécoise est très discrète. Quand j'évoque l'esprit qui doit animer la criminologie québécoise, je pense certes à la réhabilitation, à la réinsertion, au respect des personnes et à l'esprit de justice, et ce n'est pas rien. Mais, à mon sens, il y a plus pernicieux encore.

La criminologie, dans son enseignement et sa pratique, s'appuie essentiellement sur la recherche et le développement de ses connaissances. Et il n'est pas nécessaire d'avoir complété des études post-doctorales pour comprendre que la démarche du gouvernement actuel ressemble à s'y méprendre à ce qu'ont fait plusieurs états américains à compter des années 1980, avec les résultats catastrophiques que l'on sait. Comme criminologue, vous pourriez faire une démarche scientifique pour démontrer empiriquement au gouvernement l'échec de l'expérience américaine, ce gouvernement s'en contrefout. Il y a idéologie, ne se soucie pas de savoir si elle tient la route sur le plan du développement des connaissances, il saupoudre son idéologie à la sauce populiste, en mentionnant occasionnellement le mot victime, et la livre au peuple. C'est une insulte à la science, à l'intelligence et à votre expertise. Un véritable camouflet. Et pourtant il me semble que les criminologues québécois réagissent peu. J'ai lu récemment que les Centres Jeunesse avaient dénoncé le projet de loi sur les jeunes contrevenants. Au niveau de la délinquance adulte, ce sont à ma connaissance quelques organismes communautaires, notamment l'Association des services de réhabilitation sociale et Élisabeth Fry, qui mènent la lutte. Je sais aussi que l'Association canadienne de justice pénale est très impliquée au niveau national. Mais au Québec, où est la majorité silencieuse des criminologues ? Je la sens résignée et je trouve cela fort inquiétant.

Le thème de ce congrès nous invite à décloisonner nos actions. Une opposition efficace au projet de loi omnibus c-10 passe par là. J'ai eu l'occasion récemment de parcourir le mémoire très étoffé préparé par l'Association du barreau du Canada (plus de 100 pages). J'ai aussi lu ceux de l'ACJP et de l'ASRSQ. Ce sont des lectures aussi stimulantes qu'encourageantes. D'autres organismes se mobilisent également contre le projet fédéral.

Les criminologues doivent prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils auraient intérêt à conclure des alliances avec d'autres professions, au plan provincial ou national. Ce congrès où nous recevons des collègues des autres provinces me semble l'occasion rêvée pour entreprendre ou renforcer de telles collaborations. Il ne faut pas baisser les bras car l'enjeu est trop important.

Je mentionnais au début de cette conférence qu'il n'y a rien d'acquis et de prédéterminé et que ce sont les gens et les circonstances qui déterminent l'évolution. Ce constat demeure toujours d'actualité. Les enjeux actuels sont clairement devenus des rapports de pouvoir. À nous de nous impliquer. Les absents sont assurés de perdre.

Merci de m'avoir écouté et je vous souhaite un bon congrès !